



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR
DU MASSIF DES PYRÉNÉES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 3 avril 2023

Comité de massif des Pyrénées du 31 mars 2023

Un comité de massif des Pyrénées s'est tenu le 31 mars 2023, sous la co-présidence de Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur de massif des Pyrénées et d'André Sainte-Marie, conseiller-régional de la région Nouvelle-Aquitaine.

Étaient inscrits à l'ordre du jour trois sujets particulièrement structurants qui vont rythmer les travaux du comité de massif tout au long de l'exercice 2023.

- La Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite «résilience» a confié à chaque comité de massif l'élaboration d'un **Plan d'adaptation au changement climatique**, identifiant notamment les voies de diversification des activités économiques et touristiques face à l'augmentation du niveau moyen des températures en zones de montagne (Article 251). Les travaux ont débuté pour le massif des Pyrénées, avec un objectif de restitution à l'automne 2023. Les membres du comité de massif se réuniront régulièrement sous forme d'ateliers pour coconstruire ce plan.

À partir d'analyses de données et de projections par filières économiques, des propositions concrètes d'évolution dans les pratiques, dans les aménagements, dans les modes de faire seront formulées par secteur d'activité pour atténuer et s'adapter aux conséquences du changement climatique avec des objectifs opérationnels très concrets.

- L'élaboration d'une **étude-action pour les télécommunications en montagne** : la couverture télécoms du massif des Pyrénées reste un enjeu fort, notamment en termes de sécurité. Si les zones de plaine sont correctement desservies, il reste des espaces en haute montagne peu ou mal couverts. Une analyse de ces espaces, une approche en combinant les différentes technologies (téléphonie, radio, satellite) fait partie de la feuille de route confiée au comité de massif pour élaborer cette étude-action qui fera l'objet d'une restitution à l'été.
- Le **pastoralisme** pour les Pyrénées, en matière d'agriculture de montagne, occupe une place toute particulière. Au-delà de la fonction économique de l'activité, le lien avec la biodiversité, la préservation des paysages et des espaces, la prévention face aux risques d'incendie est indéniable.
- Le groupe agriculture pastoralisme et filières du comité de massif a élaboré un **Plan Avenir Pastoralisme** qui a été approuvé par le comité de massif. Ce plan, structuré autour de trois axes (les outils de production / les filières / la communication) fait état des enjeux et des besoins liés à cette activité.

Le **pastoralisme** pour les Pyrénées, en matière d'agriculture de montagne, occupe une place toute particulière. Au-delà de la fonction économique de l'activité, le lien avec la biodiversité, la préservation des paysages et des espaces, la prévention face aux risques d'incendie est indéniable.

C'est pour cette raison que l'État, à travers l'implication du préfet coordonnateur de massif sur ce dossier, est à l'origine de l'élaboration de ce Plan Avenir Pastoralisme, pour lequel l'ACAP (l'association des chambres d'agriculture des Pyrénées) s'est fortement impliqué au niveau de l'animation, en associant dans ce groupe de travail l'ensemble de la profession autour des collectivités (conseils régionaux, conseils départementaux). Il faut saluer la qualité du travail conduit qui a permis de faire reconnaître l'importance de l'agriculture de montagne au niveau européen dans le cadre des négociations de la PAC.

•

- En lien avec le pastoralisme, a été présentée également dans le cadre de ce comité de massif le **classement de la transhumance au titre des biens immatériels de l'UNESCO**.

Le **Collectif des races locales de massif** a porté le dossier de **classement de la transhumance au titre des biens immatériels de l'UNESCO**. Un **club pour l'UNESCO transhumance** et transitions a été créé et son siège est basé au lycée agricole de Saint-Gaudens.

Un film a été élaboré pour illustrer la fiche d'inventaire nationale qui a été nécessaire au dépôt de la candidature et sera prochainement disponible pour le grand public et téléchargeable sur le site de la préfecture de région Occitanie.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)